

Conducteur livreur de marchandises

RNCP17131 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAP — Certificat d'aptitude professionnelle
Code(s) NSF	311
Formacode(s)	31807
Code(s) ROME	N4101
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Conducteur Livreur de Marchandises est un conducteur qui réalise des opérations de transport de "marchandises générales" à l'aide d'un véhicule isolé du groupe lourd. Il peut exercer ses activités au sein d'une entreprise qui effectue des transports "marchandises" pour compte propre et pour compte d'autrui.

Son activité consiste, sous la responsabilité de sa hiérarchie à :

- préparer et réaliser la livraison ou l'enlèvement de marchandises ;
- organiser ses tournées en fonction des bordereaux de chargement et des ordres d'enlèvement ;
- regrouper les produits par point de livraison, charger son véhicule en tenant compte du plan de chargement et des contraintes de qualité et de sécurité ;
- livrer la marchandise ;
- utiliser les documents commerciaux, les moyens informatiques de suivi de la marchandise, vérifier le règlement.
- clore sa mission de transport

Il est en relation avec des clients et des partenaires internes (services exploitation, commerciaux,...) et partenaires extérieurs (usagers, autorités administratives...) avec lesquels il communique à l'oral et à l'écrit en français.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Blocs de compétences

RNCP17131BC01 — UP1 - Analyse d'une situation professionnelle de transport

LISTE DE COMPÉTENCES

- Collecter et s'approprier les informations nécessaires au transport
- Renseigner et restituer les documents relatifs à ses activités
- Vérifier et compléter les documents nécessaires au transport

- Déterminer l'itinéraire
- Gérer ses temps de conduite, de repos et autres activités
- Mettre en oeuvre les procédures adaptées en cas d'anomalies, d'incident ou d'accident

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP17131BC02 — UP2 - Conduite d'un véhicule

LISTE DE COMPÉTENCES

Conduire en sécurité le véhicule

- Exploiter les caractéristiques techniques du véhicule en toute circonstance
- Conduire et manoeuvrer le véhicule articulé en sécurité
- Utiliser le véhicule en fonction de son chargement, des forces physiques appliquées, du profil de la route et des conditions de circulation
- Signaler les anomalies et les incidents

les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP17131BC03 — UP3 - Réalisation d'activités en entreprises (Réalisation d'opérations de préparation, de chargement, d'arrimage, de livraison. Conduite avec mise à quai. Conduite de chariot de manutention)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Communiquer avec le client, l'entreprise et les acteurs du domaine public
- Prendre en charge le véhicule et préparer le chargement
- Préparer le véhicule et les accessoires au chargement
- Charger, caler et arrimer la marchandise
- Contrôler le chargement
- Utiliser les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise
- Livrer la marchandise
- Récupérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts
- Restituer le véhicule
- Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté
- Accéder et manoeuvrer sur le site du client

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP17131BC04 — UG1 - Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique

LISTE DE COMPÉTENCES

Français

- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer
- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire
- Devenir un lecteur compétent et critique
- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle

Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique

- Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures
- Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace
- Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés
- Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP17131BC05 — UG2 - Mathématiques - Sciences physiques et chimiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Rechercher, extraire et organiser l'information
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité

- Expérimenter
- Critiquer un résultat, argumenter
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP17131BC06 — UG3 - Education physique et sportive

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues

- Réaliser une performance motrice maximale
- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains
- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif
- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP17131BC07 — UF - langue vivante facultative

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau A2 du CECRL

- S'exprimer oralement en continu
- Interagir en langue étrangère
- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

transport, livraison, commerce de gros, commerce de détail

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Conducteur Livreur de Marchandises exerce ses activités au sein d'une entreprise qui effectue des transports "marchandises" générales pour compte propre et pour compte d'autrui à l'aide d'un véhicule isolé du groupe lourd.

Les perspectives d'évolution

Dans le cadre de son parcours professionnel, le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Conducteur Livreur de Marchandises pourra évoluer vers la conduite d'ensembles routiers articulés et accéder à des responsabilités d'un niveau supérieur, grâce à la reconnaissance des compétences acquises, notamment par la validation des acquis de l'expérience.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 100 €

Familles professionnelles (FAP)	J3X43 — Conducteurs routiers · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	26 857
Jugés difficiles à recruter	54 %
Emplois saisonniers	14 %
Familles professionnelles (FAP)	J3X43 — Conducteurs routiers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales :

- d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;
- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 898 €
Prise en charge	Branches concernées
7 898 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2023
Date de dernière délivrance possible	31/08/2023

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP597

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37938

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

ONISEP - EDUSCOL

Légifrance pour les textes réglementaires

EDUSCOL

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17131/>